

Belgian Disability Forum asbl (BDF) Conseil d'administration – 10/09/2019 Procès-verbal

Version officielle du rapport. La version néerlandaise est traduite de manière informelle avec l'aide du logiciel DeepL pour la facilité des membres néerlandophones du CA.

Présents :

Gisèle	Marlière	GM
Pierre	Gyselinck	PG
Veerle	Van Den Eede	VVDE
Peter	Schlembach	PSCH
Thomas	Dabeux	ThD

Excusé :

Emilie	De Smet	EDS
--------	---------	-----

Invités :

Gauthier	Cocle	Mécanisme de coordination UNCRPD
Patrick	Berckmans	FEDICT
X	X	FEDICT

Secrétariat :

Véronique	Duchenne	VDE
Khadija	Bensalah	KBH
Olivier	Magritte	OME

01. Approbation des rapports des :

Les PV des CA du 19/03/2019 et 18/06/2019 sont approuvés sans demande d'adaptation.

Le PV de l'AG du 28/02/2018 est approuvé sans demande d'adaptation.

L'approbation du PV du CA du 28/02/2019 est reportée à la réunion du 08/10/2019. PG rappelle l'importance de rédiger les rapports rapidement car il est difficile de se souvenir du contenu des discussions après plusieurs mois.

02. BDF – CA : EdS-Carnet-rose

- a) Carte : tous les présents signent. La carte circulera au CSNPH également
- b) Cadeau : le CA décide de l'achat d'un cadeau au nom du BDF, pour un montant total de 60 €, à charge du budget BDF

03. BDF – Comptabilité

- a) Situation comptable
- b) Comptable extérieur : devis
OME explique qu'il faut compter un budget de 500€ hors TVA, ils prendront en charge l'encodage et la clôture dans leur logiciel comptable. Si le CA marque son accord de principe, il demandera un devis en bonne et due forme.

Le CA marque son accord

04. Mécanisme de Coordination – Gauthier Cocle – 14h00

- a) UNCRPD – Rapport officiel 2/3 de la Belgique – Retour de la réunion du 5/9/2019
 - a. Gauthier Cocle (GC) explique : que le rapport officiel de la Belgique est attendu pour le 17/04/2020
 - b. Le projet sera présenté aux structures représentatives en février 2020, en leur laissant un temps suffisant pour rendre leur avis entre la communication et la publication
 - c. Collègue Sonia les aide pour le rapport officiel
- b) EU : EAA – Mise en œuvre, plateforme belge
 - a. GC explique que l'European Accessibility Act a été adopté formellement fin juin 2019. A partir de ce moment commence la transposition. Des contacts informels ont lieu actuellement pour le « lead » et le contrôle de la transposition.
 - i. Le Processus est lancé par le SPF Affaires étrangères
 - ii. Le lead devrait se situer soit aux Affaires économiques soit à la Sécurité sociale. Ce n'est pas tranché à ce jour.
 - 1. PG demande qui a le plus intérêt à prendre le « lead » ?
 - 2. GC répond que, de la part des 2 institutions, il y a des réticences à avoir le « lead » dans un domaine qui n'est pas vraiment le sien
 - iii. Comment le BDF/CSNPH pourraient être impliqués ?
 - 1. VDE souligne que cela justifie l'intérêt d'avoir un comité de pilotage
- c) EU : Priorités de la Présidence européenne
 - a. Le point n'est pas abordé
- d) EU : Stratégie EU du handicap 2020-2030

- a. GC explique que l'on est au stade de l'évaluation. La volonté est d'avoir une nouvelle stratégie qui sera mise en place par la nouvelle Commission. L'idée est d'avoir un travail par domaine d'action
 - b. Il précise la consultation « on-line » a été lancée et durera jusqu'au 23/10/2019
- e) EU : Carte européenne du handicap – Evaluation KULEuven
- a. GC explique que l'évaluation européenne est en cours. Un contractant a été désigné au niveau européen
 - b. Au niveau belge, une évaluation a été commandée par le Comité de pilotage à une équipe qui fait des recherches sur des projets d'innovation sociale. Ils sont intéressés par le principe d'implication de la société civile. Un questionnaire va être soumis à des personnes handicapées sur l'utilisation de la carte. Cela sera complété par l'interview des acteurs belges, en novembre
- f) Mémoire SPF pour le gouvernement fédéral
- a. GC explique que ce mémoire a été envoyé aux informateurs
 - b. L'objectif est d'avoir des fiches ciblées avec les détails d'action. Les fiches sont en cours d'élaboration
- g) Commissaires EU
- a. GC explique que la Commissaire européenne maltaise, Helena Dalli, a la compétence « égalité », homme - femme et handicap
 - i. La « mise en œuvre de l'UNCRPD » est reprise dans sa lettre de mission
 - ii. Avec quel staff et quelle DG va-t-elle travailler ? Ce n'est pas clair à ce stade. Sous Madame Thyssen c'était la DG emploi, mais cela peut être différent à l'avenir ; Antérieurement, cela avait été rattaché à la « Justice »...
 - iii. Elle a été plusieurs fois ministre à Malte, avec les portefeuilles des « Affaires européennes » et du « dialogue social » et c'est à cette époque qu'elle a fait évoluer les choses au niveau égalité des chances dans son pays
 - b. VDE souligne qu'il y a une évolution dans le contenu des portefeuilles. C'est ainsi que le Commissaire luxembourgeois, Nicolas Schmit, en charge de l'emploi aurait aussi tout ce qui relève des « affaires sociales »
- h) Directive anti-discrimination
- a. GC explique que
 - i. la présidence finlandaise souhaite avancer au niveau politique.
 - ii. un questionnaire a été envoyé aux EM et un débat aurait lieu en octobre-novembre.
 - iii. Que l'élément nouveau, est que la Commission européenne a émis une communication pour modifier la prise de décision : on passerait de l'unanimité à la majorité qualifiée, soit 2/3 des Etats membres (EM). Le passage de l'un à l'autre est difficile : prévu par Lisbonne, mais n'a jamais été appliqué, car il faut l'unanimité des EM pour en décider. Cela reste donc très compliqué.
 - b. PG réagit par rapport à cette nouvelle réalité : pour décider de la non-unanimité sur un dossier, il faut l'unanimité... Il considère que c'est donc impossible
 - c. OME renchérit en soulignant que ce passage est d'autant plus difficile dans ce dossier vu que l'un des EM les plus opposés à cette directive est l'Allemagne. On la voit mal accepter de passer à la majorité qualifiée alors qu'elle bloque ce dossier depuis plus de 10 ans...

05. UNCRPD – 10 ans de la Convention : projet d'action, second semestre – Plaquettes

- VDE explique que l'on est parti de la liste des questions publiée par le Comité des droits des personnes handicapées et qu'elles ont été orientées en fonction des différents gouvernements / Parlements. Restent des zones floues concernant certaines compétences. Pour l'instant, le projet est une énumération. Ne devrait-on pas faire quelque chose de plus concis ?
- PG considère que sur papier c'est bien comme cela. Mais lors des rencontres avec les gouvernements et les parlements, il faut expliquer les choses en étant très bref, en attirant l'attention sur les aspects les plus importants
- Pour PSch, il y a deux choses : un support complet, sous forme de liste ou de tableau peut être très bien. Mais lors de l'exposé oral, il faut être très succinct, aller à ce qui est essentiel pour le BDF
- OME propose de reprendre l'introduction et la conclusion comme plaquette commune et de garder la liste par compétence par entité comme outil de travail à présenter lors des rencontres
- VvdE pose la question du timing l'idée est de s'adresser aux parlements dès leur rentrée parlementaire. On pourrait demander un rendez-vous à la Communauté germanophone, à la Communauté française...
- ThD confirme que l'idée était de demander une rencontre aux différents parlements
- PG rappelle comment les choses s'étaient passées la fois précédente. C'était très variable, selon les assemblées :
 - Pour le Fédéral, le Président de la Chambre, André Flahaut, nous avait reçu seul.
 - Au Parlement flamand, nous avons été reçu par le Président et les membres de la Commission des affaires sociales.
 - Au Parlement wallon, cela a été la rencontre la plus conviviale, avec le Président, Patrick Dupriez, Hervé Jamart...
 - Au Parlement Bruxellois, on avait été reçu par Françoise Dupuis, Présidente et des représentants des différents groupes politiques
 - Au Parlement de la Fédération Wallonie-Bruxelles, nous avons été reçu par son Président, Jean-Charles Luperto accompagné de représentants des seuls MR et PS.
- OME propose l'envoi en octobre de la plaquette, de la liste des points à traiter et d'une demande de rencontre
- Le CA demande de consacrer une réunion à l'analyse des différentes versions de la plaquette

06. UE-Directive Web – Implémentation – Situation : Patrick Berckmans – 15h00

- Patrick Berckmans fait le point de la situation :
 - La directive a été traduite en droit belge au travers d'une loi en septembre 2018
 - Elle a également été traduite en décrets régionaux. Le dernier a été adopté en août 2019
 - C'est BOSA qui assume le « lead » concernant la mise en œuvre de cette directive
 - La communication aux différents niveaux de pouvoir est clarifiée : tous s'en préoccupent. Ils semblent motivés

- Le 23/09/2019, BOSA va lancer un site expliquant toutes les règles. Il contiendra des informations pour les développeurs et des informations pour les citoyens
- On est arrivé à faire passer le message selon lequel la directive a des effets positifs pour l'ensemble des citoyens.
- BOSA a développé 3 outils
 - Le premier pour faire les déclarations d'accessibilité
 - Le second pour faire l'inventaire des sites publics en Belgique
 - Le troisième pour vérifier 30 critères d'accessibilité de manière automatique
- Un Groupe de travail a été constitué avec l'ensemble des entités fédérées : « Belgium web ... »
- Patrick Berckmans précise ensuite la teneur de la demande qu'il fait au BDF :
 - Pour le fédéral, BOSA doit auditer 150 sites par an
 - Il souhaite avoir l'aide du BDF pour identifier les sites qu'il convient d'auditer cette année. Il ne souhaite pas imposer lui-même cette liste. L'avis du BDF serait important.
 - Le BDF accepterait alors de faire partie du Groupe de travail interfédéré. On y parlera « technique » et les résultats seront publiques
 - Une information sur le BDF sera également publiée sur le site « Diversity.be »
 - L'évaluation par BOSA ne se limitera pas à un transfert d'e-mail et d'un « ticket de suivi ». Du personnel va être engagé pour renforcer l'équipe et assurer un réel suivi.
 - Il n'y aura pas de pénalités prises au niveau belge à l'encontre des sites non accessibles
 - Au niveau régional, l'AVIQ va faire de même
 - Pour les administrations communales, ce sera un gros challenge. La communication des régions vers les communes va commencer l'an prochain. Les communes vont tomber de leur chaise en découvrant les efforts qu'ils vont devoir consentir...
 - Le fait qu'un site soit évalué peu accessible n'est pas un gros problème
- PG répond que le BDF ne va pas répondre tout de suite
- Patrick Berckmans souligne que l'aspect « consultation » a été totalement oublié par le politique
- Son collègue précise que pouvoir dire à l'Union européenne « nous avons choisi les sites avec l'aide des organisations de terrain » constituerait un plus
- Il explique que BOSA prépare la mise en place des procédures de plaintes et le formulaire de contact ...
- VvdE demande s'il existe une liste des sites soumis à la Directive ?
- Le collègue de Patrick Berckmans répond qu'ils sont en train de l'établir. 400 sites seraient "audités" de manière automatique chaque année. Parmi ceux-ci, 150 feraient l'objet d'une analyse plus poussée. Ils recevraient une "déclaration d'accessibilité" et un plan d'amélioration
- Patrick Berckmans réprecise donc la demande : le BDF est-il d'accord
 - de participer au choix
 - de faire partie du Groupe de travail interfédéré
 - qu'une présentation du BDF soit reprise sur le site « Belgium Web Accessibility Office »
- Patrick Berckmans précise que le BDF devrait réfléchir à la question de savoir « comment co-choisir quels sites vont être audités. L'avantage est que le BDF représente les personnes handicapées

- Après le départ des invités, le CA convient qu'il ne faut pas se précipiter. Le secrétariat demandera des compléments d'information et une décision sera prise lors du CA d'octobre.

07. CE – Stratégie EU du handicap 2010-2020 : Enquête en ligne

- a) Demande-EDF
 - a. OME explique
 - i. que l'EDF a transmis une demande pressante vers ses membres pour qu'ils répondent à l'enquête en ligne sur la « Stratégie EU du handicap 2010-2020 ». L'idée est d'en réaliser l'évaluation qui servira de base à l'élaboration de la stratégie pour la période 2020-2030.
 - ii. qu'il a essayé de faire une proposition de réponse type, mais que ce n'est pas réellement réalisable. Il s'agit de réponses « fermées ». Une des premières question est « Connaissez-vous la stratégie... ». En tant que citoyen très peu connaissent l'existence de cette stratégie. Il serait intéressant de voir le nombre de réponses belges et donc relayer la demande de répondre aux associations serait positif : cela montrerait que beaucoup de Belges s'intéressent à la thématique du handicap en général, même si l'on peut s'attendre à avoir des réponses négatives (pas de connaissance de la stratégie).
 - iii. que c'est un long questionnaire avec des tableaux.
 - iv. Qu'il y a une version « facile à lire », mais que celle-ci utilise des formulations très abstraites... fort compliquées à comprendre. Selon lui ce n'est pas vraiment du facile à comprendre. D'autre part, dans la version « générale », il y a des questions avec 7 propositions de réponse et dans le « facile à lire », la question correspondante propose 5 options de réponse. Il se demande comment les réponses aux questionnaires peuvent être fondues dans un même condensé des résultats...
 - b. Le CA marque son accord pour être large et demander aux membres des organisations de répercuter
 - c. ThD confirme qu'il n'y a pas de problème pour relayer dans nos pages Facebook et via Twitter
 - d. OME : nous ferons une page sur le site Internet du BDF et une news envoyée à notre liste d'environ 2000 contacts. Nous enverrons le premier Twitt du BDF en utilisant cette thématique. Enfin, nous enverrons une demande aux responsables d'organisation pour qu'ils demandent à leurs membres de répondre pour influencer la politique européenne du handicap
- b) Réponse types par le secrétariat BDF
 - a. OME explique que les réponses sont personnelles et liées à une adresse e-mail. Il n'est pas réellement prévu de donner une réponse en tant qu'organisation. Mais le secrétariat le fera sur base de ce qui a été proposé au CA
 - b. Le CA marque son accord

08. CEDAW – Liste de questions BDF

- a) Analyse du projet de la liste de questions

- a. KBH explique que la liste des propositions de questions est en cours de relecture. On y intègre les données chiffrées dont on dispose et ajouts de données chiffrées.
- b) Quelles améliorations ?
 - a. KBH explique que le secrétariat a reçu extrêmement peu de retour des membres
 - b. OME précise que pour ce qui est de la capacité juridique, le secrétariat propose de ne pas en parler, car il n'y a rien dans la législation qui crée une différence entre femmes et hommes handicapés au niveau de leurs droits
 - c. KBH souligne que le problème du manque de chiffres justifierait une recommandation spécifique du Comité. Elle a lu les rapports d'autres Etats membres, ils contiennent très peu de chiffres également. La Belgique n'est donc pas seule en tort...
 - d. OME signale que la violence faite aux femmes n'est pas couverte en tant que tel par la CEDAW. Il n'y a aucun article spécifique par rapport aux violences. Néanmoins, il est important d'en parler car, avec l'étude de la RUGent, nous disposons d'un document très interpelant qui peut interpeler les membres du Comité CEDAW. Cela peut les amener à mieux prendre en compte la réalité de vie des femmes handicapées
 - e. KBH : Le document retravaillé sera envoyé au CA le 12/09 avec l'explication de ce qu'on a supprimé et modifié

09. SDG-Forum-24/09/2019 – Flagey

- a) Invitation
- b) Inscrits
 - o OME explique que le secrétariat a inscrit PG, VDE, KBH et OME. L'idée est surtout d'être présent pour essayer de faire passer le message que le handicap doit être pris en compte dans plusieurs objectifs
 - o PG précise que, malheureusement, il ne pourra pas être présent. Le secrétariat veillera à excuser PG
- c) EDF flyers
 - o OME explique que l'EDF a produit des « flyers » dans toutes les langues de l'UE !. Ils visent à montrer comment handicap et développement durable sont liés. Il propose d'en commander et d'en envoyer à chaque organisation membre du BDF, si ces flyers sont gratuits... La question a été posée en août et septembre au secrétariat de l'EDF et reste sans réponse.
 - o VvdE considère qu'il s'agit d'un bon outil pour faire parler des SDG en lien avec la thématique handicap. Elle demande au CA d'en commander 50 exemplaires pour VFG
 - o Le CA convient que le secrétariat en commandera une cinquantaine pour chaque organisation membre du BDF
- d) Video
 - o OME explique
 - que l'EDF a produit une série de 7 vidéos expliquant le lien entre SDGs et handicap. Elle n'existe qu'en anglais et l'EDF ne dispose pas du budget pour les produire en d'autres langues
 - qu'il vient de recevoir la réponse de la société de production : si on leur fournit la traduction en français, en néerlandais et en allemand, ils peuvent réaliser le sous-titrage pour 50euro par vidéo. Le son resterait en

anglais. Les adapter représenterait donc un budget de 1050 euro + TVA, soit 1270 euro TVAC

- la faiblesse est qu'elles n'existeraient pas en « facile à lire » et en langue des signes
- ThD trouve que cela pourrait être utile, mais que sans facile à lire, ce sera moins utilisable
- Le CA marque son accord de principe et demande que le lien leur soit renvoyé pour qu'ils évaluent l'utilité de l'outil avant de donner un accord formel.

10. Standardisation – Environnement bâti – Vote négatif de la Belgique : quel suivi ?

- VDE explique que la Belgique est un des Etats membres qui a émis un vote négatif le projet de norme européenne relative à l'environnement bâti. La question est de savoir comment réagir.
- Le secrétariat convient que le secrétariat enverra une question à la représentante belge de la NBN au sein du de ce groupe de standardisation

11. CSA – Charte de qualité de l'accessibilité - Groupe de suivi : négociation

- a) Réunion 2019-07-03
- b) Réunion 2019-07-18
- c) Réunion 2019-09-23
 - a. OME explique que les négociations relatives à la charte de qualité se sont bien déroulées au cours du mois de juillet concernant le sous-titrage et l'interprétation en langue des signes française de Belgique. Par contre, pour l'audiodescription, cela s'est avéré très compliqué :
 - i. Ce point a été abordé en fin de réunion, avec un temps disponible d'à peine 20 minutes
 - ii. Le CSA qui s'était toujours positionné comme médiateur entre les télévisions et les organisations de personnes handicapées a ici pris une attitude fort différente : tous les collaborateurs du CSA ont bloqué les demandes des « Amis des aveugles »
 - iii. Il semble que l'origine du problème soit le fait qu'une négociation similaire, en France, a débouché sur une impasse et qu'ils ne veulent pas connaître le même problème
 - iv. Dans la discussion, la RTBF est venue avec un argument « dérangeant » : l'audiodescription coûte cher. Si les associations se montrent exigeantes à ce niveau, comme on est en « enveloppe fermée », cela impliquera moins de possibilité pour le sous-titrage et la langue des signes...
 - v. Finalement, il a été convenu d'une réunion supplémentaire le 23/09/2019. OME y représentera le BDF
 - b. VvdE suggère que OME prenne contact avec Geertje De Ceuleneer, responsable accessibilité à la VRT pour voir quel est leur mode de fonctionnement en termes de qualité.

12. BDF – Réglementation UBO – Procédure

OME explique qu'il avait réunion cet avant-midi avec PG pour faire les encodages en ligne dans le cadre du Registre UBO. Il s'est avéré que PG ne dispose pas des droits d'accès. Il n'a donc pas été capable de faire le nécessaire. L'appel au « helpdesk » des finances n'a pas donné de résultat : l'agent n'avait pas les informations utiles et la « deuxième ligne » spécifique qui devait se mettre en place n'est pas encore opérationnelle. Le conseil reçu était de rappeler fin de semaine ou la semaine prochaine... Quoi qu'il en soit une solution doit être trouvée avant la fin du mois de septembre.

13. BDF – Calendrier des réunions 2020 : proposition

OME explique que l'AG 2020 a été fixée début mars au lieu de fin février car les congés de carnaval tombent tôt cette année.

Le CA marque son accord sur l'ensemble des dates proposées.

14. EDF – Rapport sur handicap et pauvreté : vérification des données pour la Belgique

VDE explique que l'EDF prépare une publication sur « handicap et pauvreté ». Haydn Hammersley a demandé à chaque conseil national de vérifier les données relatives à leur Etat Membre. Celles-ci sont basées sur les données « Eurostat ». Le texte ne sera plus changé, mais s'il y a des différences, cela apparaîtra en note de bas de page.

15. EDF – Evaluation externe : réponse BDF

Le point était inscrit pour information. Il ne fait pas l'objet de commentaires

16. CE – Acces City Award : participation du BDF au processus d'évaluation

Le point était inscrit pour information. Il ne fait pas l'objet de commentaires

17. UNCRPD – Conseil consultatif de Bruges : 2019-10-19 : PG

OME rappelle que c'est PG qui y prendra la parole pour le BDF. Il rédigera le texte de l'intervention de PG.

Il souligne qu'il est intéressant que des conseils d'avis communaux s'intéressent à l'implémentation de l'UNCRPD : c'est en effet au niveau des communes que se vivent concrètement un nombre important d'étapes de la vie d'une personne handicapée.

PG explique que si la ville de Bruges ne lui garantit pas une place de stationnement adaptée à proximité de la salle, il devra s'y rendre en taxi.

Le secrétariat va relancer l'organisatrice de la réunion.

18. Invitation ANAH Conférence Handicap et précarité – Liège – 16/11/2019

VDE explique que l'Association Nationale d'Aide aux Handicapés (ANAH) a contacté GM en lui demandant d'intervenir comme oratrice du BDF lors de la conférence et du repas qu'elle organise à Liège le 16 novembre de 8h30 à 15h00.

L'intervention de GM portera sur la situation des personnes handicapées, avec une dimension européenne et onusienne.

VDE fait remarquer que la KVG interviendra également lors de cette conférence.

19. BDF – Utilisation de Twitter

OME explique que Frederik Van de Perre, nouveau collaborateur du secrétariat fait le nécessaire pour que le BDF devienne actif sur Twitter. Le premier Twitt portera sur la consultation en ligne relative à la stratégie européenne du handicap 2010-2020.

PG s'en réjouit, mais invite le secrétariat à être prudent avec ce qu'il publie sur Twitter.

20. BDF – RGPD : Mise en conformité

VDE explique que le texte est pratiquement terminé. Il doit être traduit du néerlandais vers le français. Il sera ensuite mis en ligne.

21. Badge 03/12

OME rappelle que le badge 03/12 a été créé par un groupe de 35 organisations représentatives des personnes handicapées, à l'initiative de l'ASPH. L'idée était d'avoir un badge reconnaissable, de le porter et de s'en servir pour engager le dialogue sur ce qu'est le 3/12, la journée internationale des personnes handicapées, etc. Il s'agit donc d'un outil de conscientisation.

Le BDF en avait acheté, il y a des années et les à presque tous écoulés, lors des journées européennes des personnes handicapées et, chaque année auprès de l'une ou l'autre commune ou entreprises qui souhaitaient organiser une actions à l'attention de leur personnel.

Les stock diminuant, l'ASPH a convenu qu'il serait temps d'en produire à nouveau. A ce stade, le secrétariat ne dispose pas encore des informations utiles.

22. RW – Situation des personnes handicapées Françaises en institution et dans l'enseignement en Belgique

Le point est reporté vu que ThD a dû quitter la réunion vu l'heure tardive.

23. CoE – Recommandation 2158-2019 – Mettre fin à la contrainte santé mentale : nécessité d’une approche fondée sur les droits humains

OME explique qu’il s’agit d’une recommandation du Conseil de l’Europe, dont la Belgique est signataire.

PG précise brièvement que cette recommandation dit que quand une personne est gravement malade « au niveau mental », on doit l’obliger à se soigner. L’EDF y est fermement opposée.

Le CA ne peut se positionner à ce stade.

24. Recueil handicap - pauvreté – conférence 03/12 : représentation du BDF

VDE rappelle qu’il s’agit d’un livre qui sera produit sur le lien entre handicap et pauvreté. Le CSNPH a rédigé une « post-face ». Le livre est à la traduction.

Le SPF a prévu la présentation pour le 3/12/2019. Le secrétariat s’y est fortement opposé, mais sans succès. Il est dommage que l’administration ne veuille pas tenir compte du fait que le 3/12, les organisations de personnes handicapées sont très prises par l’organisation d’actions en lien avec la journée internationale des personnes handicapées.

GM sera présente pour le CSNPH.

25. BDF – Membres : situation de l’ANAHM/NVHVG

Le point est reporté vu que ThD a dû quitter la réunion vu l’heure tardive.

26. UNIA – Rapport annuel 2018 : analyse des données chiffrées relatives au handicap

Le point était inscrit pour information. Il ne fait pas l’objet de commentaires

27. CE – Demande de rencontre avec le-la Commissaire européen-ne

Le CA convient d’attendre qu’ils aient passé leur examen pour leur demander une rencontre.

PG dit avoir un contact via ancien collègue pour rencontrer Monsieur Reynders.

28. UNCRPD – Mécanisme de coordination : Opportunité d’envoyer les documents EDF au Mécanisme de coordination

VDE explique qu’il s’agit d’envoyer les ordres du jour des réunions du Board et de l’AG de l’EDF.

Le CA marque son accord.

29. Plateforme des conseils : opportunité d'inviter Haydn Hammersley (EDF) sur FSE

OME explique qu'il avait eu un contact avec Haydn Hammersley de l'EDF et que celui-ci était disposé à venir expliquer au BDF la situation et les mécanismes qui vont se mettre en place au niveau de la future réglementation FSE. A la réflexion, il serait sans doute plus intéressant de l'inviter à présenter cela lors de la prochaine Plateforme des Conseils vu que c'est au niveau des régions que sont gérés la majorité des fonds FSE.

Le CA marque son accord.

Divers

1. JEPH : l'annonce des prochaines journées européennes des personnes handicapées vient d'être transmise par l'EDF. L'identification des représentants du BDF se fera par e-mail au cours des prochaines semaines
2. Ordre du jour du CA :
 - a. PG signale que sur le site, il y a parfois des confusions entre l'ordre du jour du 1er et du 2^{ème} envoi. Une solution serait à trouver
 - b. VDE explique qu'au niveau du CSNPH, l'OJ du 2^{ème} envoi écrase l'ordre du jour du premier envoi.
 - c. OME dit qu'il veillera à faire cela à partir du CA d'octobre
3. Nombre de points à l'ordre du jour
 - a. VDE souligne que les réunions sont trop longues.
 - b. PSch suggère de commencer par les points pour décision et terminer par les points pour information.
 - c. OME explique que l'ordre du jour précise quel est le niveau d'importance des points. Mais il n'est pas praticable de changer l'ordre dans la convocation ce qui provoquerait des problèmes au niveau de la renumérotation des points et surtout des annexes. Au cours de la réunion elle-même, il est possible de faire passer des points plus tôt en fonction de leur importance. Cela a été le cas aujourd'hui